

Recrutez vos futurs
AUXILIAIRES PETITE ENFANCE
AIDES MATERNELLE



IRSS

GRÂCE À **L'APPRENTISSAGE**



L'Alternance avec IRSS

CAP Accompagnant
Éducatif Petite Enfance

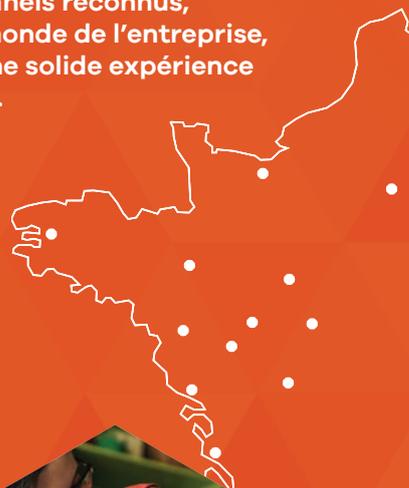
Sécurisez vos recrutements avec
des alternants formés à vos besoins,
à moindre coût !

IRSS est le partenaire de référence pour vos recrutements en apprentissage à Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Les Sables-d'Olonne, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes, Royan et Tours.

+ de 400 Auxiliaires de Petite Enfance & Aides maternelles formés par an.

+ de 25 ans d'expertise dans la préparation à l'entrée en écoles du Paramédical et du Social.

+ de 200 formateurs passionnés, professionnels reconnus, issus du monde de l'entreprise, dotés d'une solide expérience du terrain.



Objectif du contrat d'apprentissage

Former un jeune en alternant des périodes de formation entre le Centre de Formation d'Apprentis IRSS, et des périodes au sein de votre entreprise en vue d'acquérir le CAP AEPE.

Durée et rythme d'alternance

Contrat d'apprentissage de 12 à 18 mois selon le profil du candidat.

Rythme d'alternance : 4 jours en entreprise / 1 jour en centre de formation en moyenne

Possibilité d'embaucher vos apprentis à n'importe quel moment de l'année en fonction de vos besoins (plus besoin d'attendre la rentrée « traditionnelle » de septembre pour recruter !).

Dates d'entrée en formation possibles : janvier 24, avril 24, juillet 24 et septembre 24.

Profils de nos apprentis

Ce sont des jeunes en réorientation déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, BEP, BAC) ou ayant effectué a minima une année de lycée.

Tous nos candidats à l'apprentissage sont reçus en entretien individuel avant leur entrée en formation afin de valider leur projet professionnel et la présence des qualités attendues pour travailler dans le secteur de la Petite Enfance (écoute, patience, qualités relationnelles...).

Entreprises éligibles

Contrat d'apprentissage destiné aux employeurs du secteur de la Petite Enfance :

- établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils, crèches et structures collectives, haltes-garderies et garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants)
- écoles maternelles
- accueils collectifs de mineurs
- maisons d'assistantes maternelles...



Recruter en apprentissage, que des avantages !

Faire face aux difficultés de recrutement :

vous renforcez vos équipes en intégrant un profil junior que vous formez à vos méthodes et à votre culture d'entreprise

Transmettre vos savoirs et savoir-faire :

vous sécurisez la conservation des connaissances et compétences de l'entreprise

Intégrer un(e) salarié(e) progressivement dans vos effectifs

Embaucher un(e) salarié(e) en confiance à l'issue d'une période d'apprentissage d'un an

Maîtriser les coûts de recrutement :

vous appliquez une grille de rémunération adaptée aux modalités de l'apprentissage, allant de 27% à 100% du SMIC

Bénéficier des aides à l'apprentissage :

prise en charge du coût de la formation par votre OPCO. Politique tarifaire 2024 à IRSS avantageuse pour ses structures partenaires : alignement du coût de la formation sur le montant de prise en charge de votre OPCO, zéro reste à charge pour l'employeur.

Aide à l'alternance de 6000 € par apprenti(e)

Être attractif : vous faites bénéficier à un(e) jeune d'un statut de salarié(e) apprenti(e) avec une rémunération, une formation gratuite et une intégration dans le marché du travail

C'est le moment de recruter un(e) apprenti(e) !

- Aide à l'alternance de 6000 € pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage versée aux entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial.

Exemple :

Je conclus un contrat d'apprentissage avec un(e) jeune âgé(e) de 20 ans qui débutera le 1er février 2024 jusqu'en juillet 2025, le coût net employeur est de 265 €/mois sur la première année d'exécution du contrat.

Source : simulateur du Portail de l'Alternance avec valeur du SMIC au 1er mai 2023

**sous réserve des diplômes obtenus et des expériences en apprentissage de l'apprenti(e) et de l'augmentation du SMIC*

Et en plus :

- Prise en charge des coûts de formation et des coûts liés à l'exercice des fonctions des maîtres d'apprentissage

Avantages APPRENTIS :



Prise en charge
du coût de la
formation



Statut apprenti(e),
salarié(e),
avec un revenu
mensuel



Aides financières :
aides au logement,
au financement du
permis...



Immersion
professionnelle
dans la vie active

**IRSS c'est 13 centres de
formation au CAP AEPE
en France !**



**Recrutez un(e) apprenti(e)
avec IRSS**

Une équipe qui vous accompagne à chaque étape :

- Recrutement
- Démarches administratives liées au contrat d'apprentissage
- Suivi de l'apprenti(e) en lien avec le maître d'apprentissage



IRSS

Préparez-vous à réussir

POUR EN SAVOIR PLUS :

Rapprochez-vous de votre contact IRSS
ou contactez notre Pôle Conseil et Inscriptions
par téléphone au 02 55 59 00 77
ou par mail à apprentissage@irss.fr